

Naviguer dans le paysage fiscal digital : commerce électronique, plateformes collaboratives et commerce des cryptoactifs

Panama et en ligne, 18 – 20 février 2025

Funded by



Facilitated by



Hosted by



Partners



Contexte

La numérisation rapide de l'économie mondiale a entraîné des transformations fondamentales dans la manière dont les activités économiques sont menées, les revenus générés et la valeur créée et distribuée. L'essor des plateformes numériques a ouvert de nouvelles perspectives en matière de commerce, d'investissement et de travail, connectant les consommateurs et les fournisseurs au-delà des frontières. À mesure que la technologie évolue, la nature des transactions économiques se transforme, avec la montée en puissance de la blockchain, des cryptoactifs, du commerce électronique et de l'économie à la demande (*gig economy*).

Cette conférence se tient à un moment crucial où les administrations fiscales s'efforcent d'adapter la fiscalité aux plateformes numériques et à leurs utilisateurs. Ces défis sont multiples : identification des activités imposables, mise en place d'une collecte équitable et efficace des impôts, et adaptation des régimes fiscaux à l'ère numérique. L'immatérialité des services numériques remet en question les notions traditionnelles de lieu d'imposition, d'établissement stable et de résidence des contribuables. Les administrations fiscales doivent faire face à des problématiques de compétence juridictionnelle et d'application des règles fiscales initialement conçues pour des économies physiques.

Des plateformes numériques comme Amazon, Uber et PayPal transforment les systèmes fiscaux dans de nombreux secteurs, tandis que la blockchain et les cryptoactifs, tels que le Bitcoin, compliquent l'application des règles fiscales en raison de leur nature décentralisée. L'économie à la demande remet en question les systèmes fiscaux existants, les travailleurs indépendants et les services transfrontaliers échappant souvent aux cadres fiscaux traditionnels. Le commerce électronique pose des difficultés en matière de perception de la TVA/TPS sur les ventes transfrontalières, obligeant certains pays à exiger l'enregistrement des plateformes même en l'absence de présence physique.

De nouveaux cadres, tels que le Pilier 1 de l'OCDE et les taxes sur les services numériques, tentent d'apporter des réponses à ces défis, mais font encore l'objet de nombreux débats.

Cette conférence de trois jours vise à offrir une plateforme d'échange et de dialogue sur ces enjeux, en permettant aux administrations fiscales du monde entier de partager leurs expériences et les enseignements tirés. L'objectif est d'explorer des solutions pratiques pour taxer les plateformes numériques et leurs utilisateurs, avec un accent particulier sur la fiscalité des cryptoactifs, du commerce électronique et de l'économie à la demande.

Informations pertinentes

Date et lieu La 3^{ème} Conférence technique du NTO se tiendra à Panama City et en ligne, du 18 au 20 février 2025. L'événement en présentiel aura lieu au Sheraton Grand Panama Hotel.

Participants Les participants comprendront des représentants des autorités fiscales, des responsables politiques, des chercheurs, des organisations de la société civile et des partenaires du secteur privé, qui prendront part à une série de présentations et de discussions.

Objectifs

- Examiner les développements récents : analyser les dernières évolutions juridiques et réglementaires en matière de fiscalité des plateformes numériques, des cryptoactifs, du commerce électronique et de l'économie à la demande.
- Partager les leçons apprises : fournir une plateforme aux administrations fiscales pour qu'elles partagent leurs expériences, leurs succès et leurs défis en ce qui concerne l'imposition des plateformes numériques et de leurs utilisateurs.
- Faciliter le dialogue sur les défis : identifier les principaux défis liés à l'imposition des plateformes numériques, y compris les questions de compétence, l'identification des activités imposables et l'administration du recouvrement des impôts.
- Aborder des questions fiscales spécifiques : se concentrer sur des domaines fiscaux spécifiques, tels que l'imposition des fournisseurs de services numériques étrangers, la collecte de la TVA sur les biens et services importés, le traitement fiscal des cryptoactifs et les complexités de l'imposition de l'économie à la demande.
- Promouvoir la coopération et l'échange d'informations : favoriser la coopération et l'échange d'informations entre les autorités fiscales, en particulier dans le contexte des activités numériques transfrontalières.

Programme

1 ^{ère} journée Mardi 18 février 2025	
EST (UTC-5)	FISCALITÉ DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT DANS LES CRYPTOACTIFS : REMODELER L'ADMINISTRATION FISCALE POUR AMÉLIORER LA CONFORMITÉ
09:00 – 09:45	Cérémonie d'ouverture Accueil Discours d'ouverture de haut niveau
09:45 – 10:30	Panel spécial du Réseau des Organisations Fiscales
10:30 – 11:00	Pause-café Photo de groupe
11:00 – 12:30	Séance plénière 1 : Introduction à l'essentiel des cryptomonnaies : dynamique du marché, défis réglementaires et considérations de politique fiscale
12:30 – 14:00	Pause déjeuner
14:00 – 15:30	Séance plénière 2 : Mise en œuvre d'une administration fiscale efficace pour les cryptoactifs : stratégies pour gérer les défis techniques et faire face aux incertitudes
15:30 – 16:00	Pause-café
16:00 – 17:30	Séance plénière 3 : Lutte contre l'utilisation des cryptoactifs à des fins criminelles : perspectives mondiales, normes du GAFI et meilleures pratiques en matière d'application de la loi
17:30 – 17:45	Clôture de la 1 ^{ère} journée
2 ^{ème} journée Mercredi 19 février 2025	
EST (UTC-5)	COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET TAXATION DES SERVICES EN LIGNE : RELEVÉ LES DÉFIS DES FOURNISSEURS NUMÉRIQUES
08:45 – 09:00	Accueil et ouverture
09:00 – 10:30	Séance plénière 4 : L'économie à la demande et les mécanismes d'échange d'informations entre les autorités fiscales : état actuel et potentiel de recettes

10:30 – 11:00	<i>Pause-café</i>
11:00 – 12:30	Séance plénière 5 : Maximiser les revenus des plateformes numériques étrangères
12:30 – 14:00	<i>Pause déjeuner</i>
14:00 – 15:30	Séance plénière 6 : Pilier 1 vs. taxe sur les services numériques (TSN) : état de la mise en œuvre, recettes potentielles et défis
15:30 – 16:00	<i>Pause-café</i>
16:00 – 17:30	Séance plénière 7 : Collecte de la TVA auprès des fournisseurs étrangers lors de l'importation d'actifs numériques : introduction, mise à jour de la mise en œuvre et potentiel de recettes dans certains pays
17:30 – 17:45	<i>Clôture de la 2^{ème} journée</i>

3 ^{ème} journée Jeudi 20 février 2025	
EST (UTC-5)	ADMINISTRATION FISCALE ET APPLICATION DE LA LOI CONCERNANT LES PROFITS NUMÉRIQUES ET AUTRES QUESTIONS SÉLECTIONNÉES
08:45 – 09:00	<i>Accueil et ouverture</i>
09:00 – 10:30	Séance plénière 8 : Pouvoir légal d'imposer les fournisseurs numériques étrangers et pouvoirs d'exécution : exiger des documents, imposer des obligations de déclaration et veiller au respect de la législation
10:30 – 11:00	<i>Pause-café</i>
11:00 – 12:30	Séance plénière 9 : Meilleures pratiques en matière de déclaration et de vérification des contribuables et de leurs hôtes pour l'augmentation des recettes provenant du commerce et de l'investissement dans les cryptoactifs

12:30 – 14:00	<i>Pause déjeuner</i>
14:00 – 14:30	Séance plénière 10: Adapter les ressources humaines des administrations fiscales pour relever les défis de l'imposition des crypto-actifs, du commerce électronique et de l'économie à la demande
14:30 – 15:00	<i>Cérémonie de clôture</i>
15:00	<i>Clôture de la 3^{ème} journée</i>

Programme détaillé

1^{ère} journée | Mardi 18 février 2025

EST (UTC-5)

FISCALITÉ DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT DANS LES CRYPTOACTIFS : REMODELER L'ADMINISTRATION FISCALE POUR AMÉLIORER LA CONFORMITÉ

09:00 – 09:45

Cérémonie d'ouverture | Accueil | Discours d'ouverture de haut niveau

Modérateurs :



Tiffany Reyes Loayza est spécialiste de la fiscalité internationale au Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT), où elle se concentre sur le développement d'outils et de méthodologies pour aider les administrations fiscales à relever les défis de la fiscalité internationale. Elle possède une vaste expérience en matière de prix de transfert, d'analyse des politiques et d'atténuation des risques. Avant de rejoindre le CIAT, Tiffany a dirigé l'Unité des prix de transfert à la Direction générale des recettes du Panama, où elle a géré des projets clés et fourni des orientations stratégiques sur des questions fiscales locales et internationales. Elle est titulaire d'un LL.M. en droit de l'énergie et de l'environnement de l'Université Tulane ainsi que d'un master en gestion fiscale.



Socorro Velazquez, JR possède plus de quarante ans d'expérience dans le domaine de l'administration fiscale, en tant que fonctionnaire et haut responsable au sein de l'Internal Revenue Service (IRS) des États-Unis, ainsi qu'en tant que fonctionnaire du Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT). Au cours de ces années, il a acquis des compétences et des connaissances variées dans l'administration fiscale, notamment dans les domaines du recouvrement, des enquêtes fiscales, de l'assistance technique, de la planification des ressources, de la planification stratégique et de la gestion de haut niveau.

Il a exercé ses fonctions aux États-Unis ainsi qu'à l'étranger, tant en tant que consultant de l'IRS auprès d'un gouvernement étranger qu'en tant qu'attaché fiscal dans une ambassade américaine. Pendant son service à l'IRS, il a travaillé dans les départements du recouvrement, du budget et de la planification, ainsi que dans le département international.

En tant que directeur de la planification et du développement institutionnel, il a dirigé les activités du CIAT en collaboration avec des organisations internationales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le FForum sur l'administration

fiscale africaine (ATAF), la GIZ et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'objectif principal de ces collaborations était d'explorer des opportunités de coopération en matière d'administration fiscale au bénéfice des pays membres du CIAT.

Sur le plan académique, il est titulaire d'un diplôme de licence (B.A.) de l'Université interaméricaine de San Juan, Porto Rico. Il a poursuivi des études supérieures à la faculté de droit de l'Université de Porto Rico, San Juan, et a suivi plusieurs formations techniques et en gestion, dont un cours de gestion stratégique à la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie.

09:00 – 09:45

Cérémonie d'ouverture | Accueil | Discours d'ouverture de haut niveau

Chef du Conseil du NTO | Représentants du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et de l'Union européenne (UE) | Direction générale des recettes du Panama



Dr Esther A.P. Koisin est la directrice exécutive de l'Association du Commonwealth des administrations fiscales (CATA), un poste qu'elle occupe depuis janvier 2024. Forte de plus de 30 ans de service distingué au sein de l'Administration fiscale de Malaisie (Inland Revenue Board of Malaysia), elle a occupé de nombreux rôles clés, notamment celui de Collectrice des droits de timbre, Collectrice des droits de paris et de loteries, ainsi que Cheffe des affaires civiles dans une succursale.

Son expérience vaste et diversifiée comprend également son rôle de conférencière en droit et comptabilité à l'Académie fiscale malaisienne, ainsi que celui de directrice adjointe du Centre international de formation. Lors de son dernier poste en tant que Directrice du Département de fiscalité internationale, Esther était responsable de la supervision des affaires internationales et de l'échange d'informations, des politiques de prix de transfert, des accords de prix préalables (APA), des procédures amiables (MAP), des négociations de conventions fiscales et de la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial.

À l'échelle mondiale, Esther a favorisé la coopération pour relever les défis de l'administration fiscale grâce à son mandat à la tête du Groupe de travail SGATAR et en représentant la Malaisie au sein du Conseil de l'ATAIC. Elle a également grandement contribué en tant qu'évaluatrice du Forum mondial pour l'échange d'informations sur demande (EOIR).

En tant que directrice exécutive de la CATA, Esther s'engage à aider les pays membres à développer des administrations fiscales efficaces qui favorisent le développement durable et la bonne gouvernance. Elle reste à l'avant-garde des derniers développements en matière de

fiscalité internationale et des questions affectant la conformité fiscale, y compris l'utilisation des crypto-actifs. Elle collabore avec les membres,



Niels Schütt est chef de division pour le financement du développement durable au ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ).

Dans ce poste, ses responsabilités incluent la contribution du BMZ à la réforme de l'architecture financière internationale, le processus de financement du développement (FfD), la politique de la dette ainsi que les finances publiques durables et la politique fiscale. M. Schütt a occupé plusieurs postes au sein du BMZ depuis 2011, notamment celui de chef de la coopération à l'ambassade d'Allemagne à Bagdad, de directeur adjoint de la division Afrique du Nord et de l'Initiative pour des textiles durables, ainsi que de rédacteur de discours pour le ministre.

Avant de rejoindre le BMZ, il a travaillé pour le ministère fédéral allemand des Affaires étrangères et pour des agences de coopération au développement. M. Schütt est titulaire d'un master en sciences politiques et en études chinoises.



Nathalie Brajard vom Stein est titulaire d'un master en économie du développement et d'un master en analyse économique et financière du Centre d'Études et de Recherches en Développement International (CERDI) de Clermont-Ferrand, France. Elle travaille depuis plus de 20 ans pour la Commission européenne, au sein de différentes directions générales, principalement dans les domaines de la coopération au développement et des relations extérieures, en particulier avec les régions d'Afrique, du voisinage et d'Asie. De nationalité française, elle travaille depuis 2012 à la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DG DEVCO) de la Commission européenne.

Elle occupe actuellement le poste de chef adjointe de l'unité « Analyse macroéconomique, politiques fiscales et appui budgétaire, partenariats mondiaux avec les institutions financières internationales (IFI) » au sein de la direction chargée de « Finance durable, emploi et croissance, une économie au service des citoyens » de la DG INTPA pour les « Partenariats internationaux ».



Márcio F. Verdi, économiste et auditeur fiscal retraité du Service fédéral des impôts du Brésil, il est actuellement Secrétaire exécutif du Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT). Avec une carrière distinguée dans le secteur public brésilien, il a occupé le poste de coordinateur général de la politique fiscale et conseiller auprès du Secrétariat fédéral des recettes, où il a promu d'importantes politiques fiscales. En outre, il a dirigé des programmes de privatisation et de concessions en tant que coordinateur de la direction générale des entreprises publiques

et membre de la Commission nationale de privatisation.

Il est spécialisé en économie internationale (Université de Brasília), en économie moderne (Université George Washington) et en gestion de projets d'infrastructure dans des institutions américaines, ce qui lui permet d'aborder les défis avec une perspective globale. Reconnu internationalement, il a donné des conférences dans plus de 60 pays et a reçu le prix du Mérite fiscal Née Winckler.

En mai 2018, il a pris la présidence du conseil d'administration du Réseau des organisations fiscales (NTO) lors de sa fondation et a été réélu en août 2020 pour la période 2020-2022, consolidant ainsi son leadership sur la scène internationale.



Guillermo López est un avocat diplômé de l'Université de Panama en 1983, avec plus de 40 ans d'expérience dans les services de conseil juridique et fiscal, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Il est titulaire d'une spécialisation en politique et techniques fiscales du Centre interaméricain d'études fiscales (CIET) de Buenos Aires, en Argentine.

En tant que juriste, il a occupé des postes de responsabilité au sein du gouvernement, notamment en tant que directeur général adjoint de l'Autorité nationale des douanes et directeur général adjoint par intérim de la Direction générale des recettes (DGI). En pratique privée, son expérience est liée au domaine du droit fiscal dans des entreprises internationales opérant dans le pays.

Il possède une maîtrise professionnelle de l'anglais et est natif en espagnol.

Tout au long de sa vie professionnelle, il s'est constamment formé au niveau international, dans des pays tels que les États-Unis d'Amérique, le Costa Rica, la Colombie et le Chili, entre autres, et a été orateur lors de congrès nationaux sur la fiscalité, devant des auditoires tels que l'Ordre des experts-comptables du Panama.

Actuellement, il a été nommé directeur général adjoint de la DGI (a.i).

09:45 – 10:30

Panel spécial du Réseau des Organisations Fiscales



Márcio F. Verdi, secrétaire exécutif du CIAT



Logan Wort, chef du Conseil du NTO sortant. Logan Wort est le Secrétaire exécutif (SE) du Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), une organisation multilatérale de chefs d'administrations fiscales africaines, basée à Pretoria, en Afrique du Sud. Membre du Conseil d'ATAF, M. Wort est une des figures fondatrices de l'organisation, ayant dirigé l'équipe de travail qui a œuvré à la création d'ATAF en novembre 2009.

Depuis qu'il a rejoint ATAF, il a mené des réformes de l'administration fiscale à travers le continent et continue de le faire, non seulement en tant que chef du Secrétariat d'ATAF, mais aussi en tant que membre du Consortium du Comité de haut niveau sur les flux financiers illicites de l'UNECA et en tant que participant régulier aux réunions du Comité des affaires fiscales de l'OCDE et du Forum mondial pour la transparence et l'échange d'informations. M. Wort est également le chef du Conseil du Réseau des Organisations Fiscales, un réseau de dix organisations fiscales régionales et internationales.



Catherine Lemesle occupe le poste de secrétaire générale du CREDAF depuis juillet 2021. Elle était auparavant responsable d'un bureau professionnel de gestion de projets informatiques, plus spécifiquement dédié à la mise en œuvre de grands projets pour les entreprises ou le contrôle fiscal.

En tant qu'experte dans le domaine de la gestion de projets informatiques, Madame Lemesle a dirigé et coordonné un bureau de 85 personnes dont l'activité consistait à mettre en œuvre des projets stratégiques et complexes pour les entreprises et les utilisateurs, tels que : le prélèvement à la source, un projet d'audit fiscal, le portail commun de collecte, le transfert des taxes douanières, le portail européen et de nouvelles procédures en ligne. Elle a participé à plusieurs missions de coopération.

Madame Lemesle a également travaillé au sein du bureau de gestion fiscale, où elle s'est impliquée dans la mise en œuvre de projets de réforme concernant la fiscalité des entreprises.



Dr Esther A.P. Koisin, directrice de CATA



Jules Tapsoba est un économiste et expert fiscal hautement accompli, actuellement secrétaire exécutif du Forum des administrations fiscales ouest-africaines (WATAF/FAFOA). Fort d'une vaste expérience en finances publiques, fiscalité et relations économiques internationales, il est reconnu pour son leadership et son expertise dans la promotion de la collaboration entre les administrations fiscales de la région ouest-africaine. Cadre supérieur distingué au sein de l'Administration fiscale du Burkina Faso, M. Tapsoba a occupé des postes clés, notamment celui de Conseiller spécial du Premier ministre du Burkina Faso sur les questions de finances publiques. Il a également contribué au développement régional en tant qu'assistant technique auprès de la CEDEAO et de l'UEMOA à Abuja, au Nigeria. M. Tapsoba est membre du Panel des experts du FMI, évaluateur accrédité TADAT et formateur expérimenté en leadership. Son portefeuille de consultance comprend des collaborations avec des organisations internationales majeures, telles que la Banque mondiale, la Délégation de l'Union européenne, Expertise France, l'UNICEF, l'AFD et l'USAID.

11:00 – 12:30

Pause-café ☕ | Photo de groupe 📸

Séance plénière 1 : Introduction à l'essentiel des cryptomonnaies : dynamique du marché, défis réglementaires et considérations de politique fiscale



Session organisée par CIAT

Les cryptoactifs sont rapidement devenus un marché de plusieurs milliards de dollars, transformant les systèmes financiers dans le monde entier. Cette séance fournira aux administrations fiscales une introduction au marché des cryptoactifs et à sa chaîne d'approvisionnement, en se concentrant sur ses principales caractéristiques, ses tendances, ses cadres réglementaires nationaux et internationaux et ses implications fiscales. La discussion mettra en évidence les principes clés pour concevoir une politique fiscale efficace pour les cryptoactifs et la façon dont la politique fiscale peut compléter les mesures réglementaires dans la gestion des risques associés à ce secteur en évolution rapide. Les participants apprendront également l'impact des politiques gouvernementales sur l'adoption des cryptoactifs, la stabilité du marché et le respect des obligations fiscales.

Modérateur :



Isaác Gonzalo Arias Esteban, Argentin, expert-comptable, titulaire d'un MBA obtenu dans le cadre du programme conjoint de l'USAL et de l'université d'État de New York (SUNY). Entre 1998 et 2007, il a assumé différentes fonctions dans différents domaines de l'AFIP (administration fiscale) de l'Argentine. En 2008, il a rejoint le CIAT en tant que spécialiste de la gestion de la recherche fiscale.

Il travaille actuellement dans la même organisation, en tant que directeur de la coopération et de la fiscalité internationale. En 2018, il a participé au cours sur la politique et l'administration fiscales comparées - Harvard Kennedy School, Université de Harvard. Il est l'auteur de documents fiscaux, a dirigé des programmes d'assistance technique pour les administrations fiscales de plusieurs pays et a participé à de nombreux événements fiscaux.

Intervenants :



Andrea Costa Chaves est actuellement cheffe de la Sous-secrétairerie d'Audit du Secrétariat spécial des recettes fédérales du Brésil. Elle a commencé à travailler pour l'administration fiscale brésilienne en tant qu'auditrice fiscale en 2001, ayant exercé des fonctions dans les domaines du recouvrement, de l'audit, des douanes et de la fiscalité au cours de sa carrière. Pendant plus de 15 ans, elle a été impliquée dans la fiscalité internationale. Elle a été déléguée brésilienne au sein du groupe de travail chargé des prix de transfert à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le cadre du projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) jusqu'en août 2021. Elle est titulaire d'un master en économie du secteur public de l'Université de Brasília (2010) et d'une licence en mathématiques de l'Université fédérale Fluminense (1997).



José Carlos Entrena Ruiz, Administration fiscale espagnole, AEAT, Espagne



Rebecca Sparkman, de nationalité américaine, travaille dans le service public depuis plus de 37 ans. Elle est actuellement chef de division adjointe au Fonds monétaire international (FMI), au département des affaires fiscales (FAD), à Washington DC, où elle supervise le développement des capacités (CD) dans l'administration des recettes à travers l'Afrique subsaharienne et les Amériques. Auparavant, elle a fourni un soutien direct au développement des capacités aux pays membres du FMI, principalement en Afrique anglophone (depuis 2016). Au FMI, Mme Sparkman a joué un rôle clé dans la gestion et la conception des programmes de financement multipartenaires phares du FAD pour le DC - le Fonds thématique pour la mobilisation des recettes et son successeur, le Partenariat mondial pour les finances publiques. Elle dirige également la composante « administration des recettes » du travail analytique du FAD sur les thèmes Gov Tech, et a coécrit des documents tels que *Transformer les finances publiques grâce à GovTech* (2023). Avant de rejoindre le Fonds, Mme Sparkman a mené une carrière de 29 ans au sein de la division des enquêtes criminelles de l'administration fiscale américaine (US Internal Revenue Service), dont 22 ans consacrés à la direction et à la gestion du personnel. Elle a occupé plusieurs postes de cadre supérieur et de direction, notamment en tant qu'agent spécial responsable des bureaux locaux de Washington DC et d'Atlanta, en Géorgie, et directeur des opérations, de la politique et du soutien au siège de l'administration fiscale américaine. Elle est titulaire d'une licence en administration des affaires et comptabilité de l'université Baptist de Californie.

12:30 – 14:00

Pause déjeuner 

14:00 – 15:30

Séance plénière 2 : Mise en œuvre d'une administration fiscale efficace pour les cryptoactifs : stratégies pour gérer les défis techniques et faire face aux incertitudes



Session organisée par CATA

Cette séance approfondira les principes clés pour mettre en œuvre efficacement l'administration fiscale liée aux cryptoactifs. Elle explorera des questions fondamentales telles que les exigences de déclaration obligatoire pour les contribuables et les intermédiaires, l'évaluation précise des actifs numériques à des fins fiscales, et les défis du suivi des transactions crypto transfrontalières. La séance offrira des perspectives pratiques pour les administrations fiscales visant à améliorer la conformité, à atténuer les risques et à garantir que les cryptoactifs sont correctement imposés. Compte tenu de la nature mondiale et sans frontières des cryptoactifs, la coopération transfrontalière et les solutions axées sur la technologie seront également mises en évidence comme des éléments essentiels pour améliorer la surveillance et la conformité.

Modératrice :



Dr Esther A.P. Koisin, directrice de CATA

Présentation :



Philip Kerfs est co-responsable de l'unité des conventions fiscales et de la coopération internationale au Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE. Cette unité soutient les travaux politiques de l'OCDE en matière de normes de transparence fiscale internationale et de toutes les autres formes de coopération renforcée en matière fiscale.

Au cours des dernières années, Philip a principalement travaillé sur le projet TRACE, la norme commune de déclaration (Common Reporting Standard), les normes de transparence du BEPS, les règles types de déclaration pour les plateformes opérant dans l'économie du partage et du travail à la demande, ainsi que, plus récemment, le cadre de déclaration des actifs numériques (Crypto-Asset Reporting Framework).

Avant de rejoindre l'OCDE, il a travaillé pendant 13 ans en tant que conseiller juridique adjoint chez Euroclear, où il était responsable des questions fiscales et de la réglementation. Auparavant, il a exercé le droit fiscal chez Tournicourt & Vanistendael à Bruxelles et a également travaillé à l'IBFD à Amsterdam.

Philip a étudié le droit aux universités de Namur et de Louvain (Belgique) et a obtenu un LL.M. en fiscalité à l'École Supérieure des Sciences Fiscales de Bruxelles.

Intervenants :



Dr Liang Tang est la conseillère principale en politique pour les cryptoactifs à HMRC (Administration fiscale et douanière du Royaume-Uni) et est responsable du développement de l'approche de HMRC en matière de taxation des cryptoactifs. Elle a rejoint HMRC en 2017 avec une formation en ingénierie et a travaillé dans plusieurs domaines liés aux politiques et aspects techniques des produits financiers avant de se tourner vers la politique fiscale des cryptoactifs en 2022.



Chris Sanger est le responsable mondial de la fiscalité pour le secteur public, ainsi que le responsable de la politique fiscale d'EY pour le Royaume-Uni. Chris a une grande expérience du conseil aux gouvernements dans le monde entier, y compris au Royaume-Uni dans le cadre de ses fonctions précédentes au HM Treasury, où il était responsable de la politique fiscale des entreprises.

En plus de son poste chez EY, il est l'un des fondateurs du comité de politique fiscale de la faculté de fiscalité de l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et Galles, ainsi que l'ancien président de la faculté de fiscalité et du comité technique. Il est également membre du comité technique, politique et opérationnel du Chartered Institute of Taxation et membre du conseil d'administration de l'Institute for Fiscal Studies. Chris est l'auteur de nombreuses publications fiscales d'EY et le président du Treasury Secretary's Tax Practitioners Forum, où il conseille sur l'élaboration de la politique fiscale.

Chris est également membre du sous-comité des Nations Unies sur les questions de fiscalité des industries extractives pour les pays en développement et a témoigné devant diverses commissions parlementaires et gouvernementales, notamment au Parlement européen, en Afrique du Sud et au Royaume-Uni. Il écrit et commente régulièrement sur la fiscalité dans la presse écrite et les médias audiovisuels, notamment dans le programme Today et lors de diverses apparitions à la télévision.



Dr Prabodh Seth, un membre de l'Indian Revenue Service (IRS), occupe depuis août 2024 le poste de membre du Central Board of Direct Taxes, l'organe suprême chargé d'élaborer la politique fiscale directe et d'améliorer l'administration fiscale en Inde. Entre 1989 et 2024, il a occupé divers postes de haut niveau au sein du département de l'impôt sur le revenu en Inde, notamment en tant que directeur général de l'impôt sur le revenu (enquête) à Mumbai et commissaire en chef de l'impôt sur le revenu à Delhi.

En outre, il a été secrétaire adjoint au ministère de la Justice sociale et de l'Autonomisation du gouvernement indien entre 2017 et 2022. En tant que directeur de la recherche, des politiques et de la planification à l'Autorité fiscale de Maurice (Mauritius Revenue Authority) entre 2006 et 2011, le Dr Seth a contribué à la formulation et à la mise en œuvre des politiques fiscales et commerciales du pays. En 2005, il a également été conseiller auprès du ministère des Finances et du Développement économique du gouvernement mauricien.

10:30 – 11:00

Pause-café ☕

16:00 – 17:30

Séance plénière 3 : Lutte contre l'utilisation des cryptoactifs à des fins criminelles : perspectives mondiales, normes du GAFI et meilleures pratiques en matière d'application de la loi



Session organisée par CREDAF

Les gouvernements et les organismes internationaux, y compris le Groupe d'action financière (GAFI), ont reconnu les défis posés par l'utilisation abusive des cryptoactifs et se sont efforcés d'établir et d'appliquer des normes réglementaires pour lutter contre la criminalité liée aux cryptoactifs. Cette séance explorera l'ampleur des activités criminelles liées aux cryptoactifs, en se concentrant sur des aperçus fondés sur des données et des études de cas réels provenant du monde entier. Elle examinera également les normes actuelles du GAFI et l'efficacité de leur mise en œuvre pour freiner les activités illégales facilitées par les cryptoactifs. La séance fournira les meilleures pratiques pour les organismes fiscaux et d'application de la loi afin de détecter, d'enquêter et de poursuivre les crimes financiers liés aux cryptoactifs, tout en proposant également des stratégies pour améliorer la coopération mondiale et le partage des renseignements.

Modératrice :



Catherine Lemesle, secrétaire générale du CREDAF

Intervenants :



Carole Maudet. Titulaire d'un LLM en droit européen et allemand, ancienne élève de l'École nationale des Impôts, Carole Maudet débute sa carrière en 2004 comme inspectrice des impôts à la Direction des services fiscaux du Val-d'Oise. Entre 2005 et 2013, elle évolue dans la sphère du contrôle fiscal notamment en administration centrale mais aussi au sein de la Direction nationale des enquêtes fiscales ; elle participe à de nombreuses actions de coopération technique notamment avec la Croatie, la Jordanie et le Maroc au sein de la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Elle rejoint Cap numérique, service à compétence nationale chargé de la stratégie numérique de la DGFIP, en tant qu'inspectrice principale de 2013 à 2015. Promue inspectrice des Finances de 1re classe, elle officie à l'Inspection générale des finances à partir de janvier 2015 pendant quatre ans, avant de revenir à la DGFIP, d'abord au sein de Cap numérique comme cheffe du bureau Soutien, pilotage et études entre 2019 et 2020, puis comme sous-directrice de la Sécurité juridique des particuliers, au sein du Service de la sécurité juridique et du contrôle fiscal (SJCF), entre fin 2020 et 2023. Aujourd'hui elle est sous-directrice du contrôle fiscal, du pilotage et de l'expertise juridique et adjointe au chef de service du SJCF depuis septembre 2023.



Sasa Djordjevic est analyste principal au GI-TOC avec 15 ans d'expérience dans la société civile et la recherche sur le crime organisé, la sécurité, le hooliganisme et le maintien de l'ordre. Il possède une solide formation académique en sciences politiques.

Sasa est diplômé en affaires internationales et a ensuite étudié les études européennes à la faculté des sciences politiques en Serbie. Il est actuellement doctorant à la faculté de justice pénale et de sécurité en Slovénie, où il travaille sur l'impact de la capture de l'État sur le développement du crime organisé dans les Balkans occidentaux.



Pamela A. Clegg a rejoint IVIX en février 2025, en tant que vice-présidente pour l'Amérique latine. Dans son rôle, elle travaille en étroite collaboration avec les gouvernements pour fournir des solutions alimentées par l'IA qui exploitent l'intelligence de source ouverte (OSINT) et les technologies avancées pour détecter les activités commerciales illicites dans le monde entier, en aidant les gouvernements à lutter contre la criminalité financière et à combler le fossé fiscal. Elle est responsable de la direction et de l'exécution de la stratégie de croissance d'IVIX et de l'engagement des clients dans toute la région de l'Amérique latine.

Avant de rejoindre IVIX, Pamela était chef de la conformité et responsable de la lutte contre le blanchiment d'argent à la United Texas Bank, où elle supervisait et gérât tous les aspects de la conformité au sein de la banque, y compris les actifs numériques et les activités des correspondants bancaires à l'étranger. Avant UTB, Pamela a été vice-présidente des enquêtes sur les crypto-monnaies et des risques pour Ciphertrace chez Mastercard. À ce titre, elle a travaillé avec des gouvernements, des représentants des forces de l'ordre, des régulateurs, des cabinets d'avocats et des institutions financières du monde entier pour traiter les risques liés aux crypto-monnaies et mener des enquêtes financières sur les activités liées aux crypto-monnaies. Elle a également occupé pendant plusieurs années le poste d'AVP - BSA et sécurité de l'information à la First State Bank.

Pamela a acquis une expérience internationale en matière d'enquêtes, de diligence raisonnable et d'opérations, principalement en Amérique latine, au cours des dix années qu'elle a passées au sein du gouvernement américain. Elle est titulaire d'une licence de l'Université du Texas à Austin, d'un MBA de l'Université autonome de Madrid et d'une certification de spécialiste de la lutte contre le blanchiment d'argent (CAMS). Elle a dirigé des formations et des ateliers, et s'est exprimée sur les crypto-monnaies et les crimes financiers dans le monde entier, notamment : INTERPOL, ONU, EUROPOL, IRS, USSS, Gouvernance de Bâle, ACAMS, ACFCS et d'autres organisations internationales et fédérales.

17:30 – 17:45

Clôture de la 1^{ère} journée

Séance plénière 4 : L'économie à la demande et les mécanismes d'échange d'informations entre les autorités fiscales : état actuel et potentiel de recettes



Session organisée par le Secrétariat du NTO et CIAT

Cette séance explorera les défis actuels de la taxation de l'économie à la demande et mettra en évidence les questions de traitement fiscal. Elle se concentrera sur le statut de l'échange d'informations sur les utilisateurs de plateformes en ligne, soulignera le potentiel d'augmentation des recettes grâce à la coopération transfrontalière et abordera les principales opportunités impliquées. Les participants découvriront les développements récents, les études de cas et les normes pour la mise en oeuvre des accords d'échange automatique.

Modérateur :



Mariano Rojo Pérez est titulaire d'un diplôme en économie et en gestion d'entreprise de l'université Complutense de Madrid et est fonctionnaire du corps des inspecteurs des impôts de l'État et des vérificateurs et contrôleurs de l'État. Sa carrière professionnelle dans l'administration publique espagnole s'étend sur plus de 35 ans et il a occupé, entre autres, les postes suivants :

- Secrétaire général de l'Institut d'études fiscales
- Directeur adjoint des responsabilités administratives du ministère des finances
- Contrôleur général de la communauté autonome de Cantabrie
- Directeur général des affaires économiques du ministère de la défense
- Conseiller du directeur de l'Agence fiscale espagnole.
- Il est actuellement chef de la mission espagnole au CIAT et conseiller financier au Panama.

En outre, il est actuellement professeur à l'Universidad de Educación a Distancia (UNED), à l'Instituto de Estudios Fiscales et au Master international en finances publiques pour l'Amérique latine.

En tant qu'expérience internationale, il a participé à des missions et des collaborations dans plus de 45 pays des Amériques, d'Afrique, d'Asie et d'Europe.

Naviguer dans le paysage fiscal digital : commerce électronique, plateformes collaboratives et commerce des cryptoactifs

Intervenants :



Santiago Díaz de Sarralde Miguez actuel directeur des études et recherches fiscales du CIAT, est titulaire d'un doctorat en économie et a été professeur d'économie appliquée à l'Université Rey Juan Carlos. En plus de ses activités d'enseignement et de recherche, il a occupé divers postes, notamment : vice-doyen chargé des étudiants, des relations internationales et de l'extension universitaire à la Faculté des Sciences Juridiques et Sociales ; directeur général adjoint des études fiscales à l'Institut des Études Fiscales ; chef du cabinet technique du Secrétaire général du Financement Territorial ; directeur des études fiscales et des statistiques de l'Agence d'État de l'Administration Fiscale ; directeur de cabinet du Secrétaire d'État aux Finances et au Budget au Ministère de l'Économie et des Finances, ainsi que consultant pour des institutions telles que la Banque Interaméricaine de Développement et la Banque Asiatique de Développement.



Ana Isabel Mascarenhas, Administration fiscale du Portugal, AT Portugal



Ubaldo González, Spécialiste principal de secteur, Banque interaméricaine de développement (BID)



Rui Miguel Candeias Canha, Administration fiscale du Portugal, AT Portugal



Ana Luisa Silva, avocate chilienne de l'Universidad Adolfo Ibáñez, est titulaire d'un certificat en finance de l'Université de New York (2005) et d'un Magister de l'Universidad Adolfo Ibáñez (2018).

Elle est actuellement avocate au département d'audit du service fiscal interne du Chili et membre du groupe de travail sur la TVA numérique, qui rédige des instructions et supervise la conformité fiscale en matière de TVA pour les prestataires de services sans domicile ni résidence au Chili. Elle est actuellement chargée de participer à la mise en œuvre des réformes introduites par la loi n° 21.713 dans le cadre du commerce numérique transfrontalier de petits paquets destinés à des acheteurs qui ne sont pas assujettis à la TVA.

Au niveau national, elle a travaillé dans deux cabinets de conseil internationaux : KPMG de 2002 à 2008, puis PwC Chile de 2008 à 2010.

En 2010, elle a rejoint l'Internal Revenue Service à la sous-direction normative, travaillant d'abord au département des impôts indirects avant de passer au département des impôts directs. En 2020, elle est passée à la sous-direction de la fiscalité, où elle travaille actuellement et participe activement à la table de la TVA numérique, qui rédige des instructions et réglemente la conformité fiscale pour les plateformes de services numériques étrangères.

Depuis 2020, elle est conférencière invitée au sein du WP9, où elle partage l'expérience du Chili dans la mise en œuvre de la loi n° 21.210, qui prélève la TVA sur les échanges transfrontaliers de services. En 2022, elle a été nommée membre du groupe de réflexion sur l'application de la TVA auprès de l'OCDE, rôle qu'elle continue d'assumer. Depuis 20 ans, elle est membre du groupe de travail sur l'application de la TVA de l'OCDE.

10:30 – 11:00

Pause-café ☕

11:00 – 12:30

Séance plénière 5 : Maximiser les revenus des plateformes numériques étrangères

Session organisée par CIAT



L'essor rapide des services numériques et des modèles d'entreprise transfrontaliers a remis en question les règles fiscales traditionnelles, qui ont été conçues à l'origine pour la présence physique et les économies basées sur la fabrication. Le concept d'« établissement permanent » (EP) est un principe clé de la fiscalité internationale, historiquement utilisé pour déterminer quand une entreprise a une présence économique suffisante dans un pays pour justifier l'imposition. Cependant, les fournisseurs de services numériques tels que Netflix, Amazon, Facebook et Google fournissent souvent des services au-delà des frontières sans aucune présence physique dans la juridiction où les consommateurs sont situés, ce qui rend le concept traditionnel d'EP obsolète. En présentant des approches pratiques de diverses juridictions, de la jurisprudence et des conventions fiscales, la séance explorera les mécanismes actuels à la disposition des administrations fiscales pour déterminer l'existence d'un EP pour les fournisseurs de services numériques et les règles d'attribution des bénéfices à ces EP.

Modérateur :



Raúl Zambrano, ingénieur en systèmes, est le directeur de l'Assistance Technique et de la Technologie du Centre Interaméricain des Administrations Fiscales (CIAT). Il a dirigé des équipes multidisciplinaires internationales dans le cadre de projets de modernisation mis en œuvre par le CIAT dans 8 pays et a participé, en tant que consultant, à l'amélioration des processus ainsi qu'au développement et à l'évaluation des systèmes d'information dans plus de 20 administrations fiscales et douanières.

Il a donné des cours sur les bases de données, la gestion des systèmes d'information et l'orientation objet à l'Escuela Politécnica Nacional de l'Équateur et à l'Universidad San Francisco de Quito, ainsi que des séminaires sur la technologie et l'administration fiscale dans des universités d'Amérique latine et d'Europe. Membre du BEPS Action 1 TFDE, il est l'auteur et l'éditeur de plusieurs publications sur l'administration fiscale et la technologie.

Intervenants :



Víctor Mejía Ninacóndor est avocat diplômé de la Pontificia Universidad Católica del Perú (PUCP). Il est titulaire d'un master en fiscalité et politique fiscale de l'Universidad de Lima et s'est spécialisé en droit des affaires espagnol et de l'Union européenne à l'Université de Navarre, en Espagne. Fort de 18 ans de service public, il occupe actuellement le poste de Surintendant de la superintendance Nationale des Douanes et de l'Administration Fiscale (SUNAT) au Pérou. Il a également été membre du Tribunal Fiscal du Pérou. Víctor Mejía Ninacóndor est professeur de fiscalité dans des programmes de master dans plusieurs universités péruviennes et auteur de nombreuses publications sur des questions fiscales.



Andrea Medina est administratrice d'entreprise, spécialiste en droit fiscal et douanier, titulaire d'un diplôme de troisième cycle en marchés financiers et d'une maîtrise en fiscalité internationale. Elle a occupé divers postes, notamment celui de conseillère auprès de la Direction des affaires fiscales internationales, de directrice adjointe de la Gestion de l'audit international à la Direction de la gestion de l'audit, de directrice opérationnelle adjointe de l'Audit international et de l'évaluation des grands contribuables, et occupe actuellement le poste de cheffe du Bureau de la fiscalité Internationale à la Direction générale de la DIAN.

Depuis novembre 2014, elle représente la Colombie en tant que déléguée au sein du groupe de travail n° 6 de l'OCDE, qui se consacre à l'imposition des entreprises multinationales (prix de transfert). Elle est également membre de la Task force sur l'économie numérique (TFDE), et depuis 2024, elle fait partie du bureau du WP6. Elle est également membre du bureau du Comité des affaires fiscales de l'OCDE (Bureau CFA) et membre du Groupe de direction du Cadre inclusif sur le BEPS.



Cristina García-Herrera. Directrice d'études à l'Institut d'études fiscales (ministère des finances). Elle est titulaire d'un doctorat en droit de l'université Complutense de Madrid.

Elle a publié une monographie intitulée *Transfer Pricing and Other Related-Party Transactions in Corporate Taxation* (Institut d'études fiscales, Madrid, 2001). Elle est l'auteur de plus de 50 articles publiés dans des revues nationales et internationales ou de chapitres de livres, couvrant divers domaines de recherche tels que la fiscalité internationale, la fiscalité de l'économie numérique, la bonne gouvernance fiscale et l'utilisation de l'intelligence artificielle par les administrations fiscales.

Intervenant régulièrement lors de conférences nationales et internationales, elle a été membre de plusieurs commissions d'experts, notamment le Comité d'experts pour la préparation du Livre blanc sur

la réforme fiscale (ministère des Finances et de la Fonction publique, 2022), le Comité technique pour la revue des dépenses dans le projet d'évaluation des avantages fiscaux de l'AIReF (2019-2020), et le Groupe de travail pour l'évaluation des avantages fiscaux (ministère des Finances et de la Fonction publique, 2021-2023).

Elle a reçu le prix de la recherche du Conseil économique et social (2004) et le prix de la thèse de doctorat de l'Institute for Fiscal Studies (2000).

Elle est également rédactrice en chef de Crónica Tributaria Nueva Época.

12:30 – 14:00

Pause déjeuner 

14:00 – 15:30

Séance plénière 6 : Pilier 1 vs. taxe sur les services numériques (TSN) : état de la mise en oeuvre, recettes potentielles et défis



Session organisée par WATAF

La numérisation de l'économie mondiale a déclenché un profond changement dans la manière dont les entreprises opèrent, en particulier les entreprises multinationales (EMN). Les règles fiscales internationales existantes, conçues en grande partie pour une économie traditionnelle basée sur la présence physique, peinent à taxer de manière adéquate les EMN qui génèrent des bénéfices importants dans des juridictions sans présence physique. En réponse, le cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) a développé le Pilier 1 dans le cadre de sa réforme fiscale mondiale pour relever ces défis. Le Pilier 1 vise à réaffecter les bénéfices des plus grandes EMN vers les juridictions du marché. Parallèlement, les pays ont introduit des taxes sur les services numériques (TSN) pour taxer les revenus des services numériques qui ne sont pas correctement pris en compte par les règles fiscales actuelles. Cette séance se penchera sur les subtilités du Pilier 1 et de la TSN, en explorant leurs impacts sur l'administration fiscale, les entreprises transfrontalières et l'équité fiscale au niveau mondial.

Modératrice :



Jules Tapsoba, secrétaire exécutif de WATAF

Intervenants :



Cintli Chacón, Conseiller stratégique en fiscalité, Fiscalité internationale et prix de transfert



Verónica Grondona, Conseiller principal en fiscalité internationale des entreprises, ICRICT



Abdul Muheet Chowdhary est chargé de programme principal et dirige l'initiative fiscale du South Centre Tax Initiative (SCTI) du South Centre, un groupe de réflexion intergouvernemental sur la recherche politique des pays en développement basé à Genève. Il est membre du sous-comité sur les impôts sur la fortune et la solidarité du Comité fiscal des Nations unies, coprésident du sous-groupe Think20 Brésil sur la réforme de l'architecture fiscale internationale, membre du groupe de suivi sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) et membre du groupe de pilotage de la Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises (ICRICT).

Auparavant, il a travaillé au ministère indien des Affaires extérieures, dans la division de la planification politique et de la recherche, où il s'est spécialisé dans la stratégie économique. Il a été consultant auprès des Nations unies et a également travaillé comme assistant législatif au Parlement indien, spécialisé dans le droit fiscal et financier. Il est titulaire d'une maîtrise en sciences politiques de l'université Jawaharlal

Nehru (JNU) de New Delhi, d'un diplôme en droit commercial international de l'Indian Academy of International Law & Diplomacy et d'un diplôme avancé en fiscalité internationale (ADIT) du Chartered Institute of Taxation (Royaume-Uni).



Belema R. Obuoforibo, CTA ATT (Fellow) est directrice du Centre de connaissances de l'IBFD, présidente du Centre d'études sur la fiscalité africaine et membre du Conseil exécutif de l'IBFD.

Mme Belema est également chargée de cours extraordinaire en fiscalité internationale à l'université de Pretoria. Elle est également membre du sous-comité des Nations unies sur les impôts sur la fortune et la solidarité.

Mme Belema est une conférencière et une auteure qui fait autorité sur les questions de fiscalité internationale. Elle fait également partie du comité de rédaction de plusieurs publications de premier plan dans le domaine de la fiscalité internationale, notamment le Bulletin for International Taxation et la revue European Taxation. Elle est également directrice de l'Africa Tax Symposium, la principale conférence mondiale sur la fiscalité africaine.

Mme Belema est également conseillère auprès de plusieurs gouvernements africains, en particulier sur les questions relatives à la politique fiscale internationale, aux conventions fiscales et à une législation efficace contre l'évasion fiscale.

15:30 – 16:00

Pause-café ☕

16:00 – 17:30

Séance plénière 7 : Collecte de la TVA auprès des fournisseurs étrangers lors de l'importation d'actifs numériques : introduction, mise à jour de la mise en oeuvre et potentiel de recettes dans certains pays



Session organisée par ATAF

Cette session présentera les mécanismes de collecte de la TVA pour les fournisseurs étrangers, discutera des stratégies de mise en oeuvre dans certains pays et analysera le potentiel de revenus de ces taxes. Elle explorera le cadre réglementaire, les défis pratiques liés à la mise en oeuvre et les meilleures pratiques, tout en présentant des études de cas de pays ayant réussi à augmenter leurs revenus de TVA en taxant l'importation d'actifs numériques.

Modérateur :



Laban Simbeye est un économiste zambien qui occupe actuellement le poste de directeur par intérim et chef de cabinet à l'Autorité fiscale de Zambie (ZRA). Dans cette fonction, il supervise les opérations essentielles et les initiatives stratégiques au nom du commissaire, en mettant l'accent sur l'amélioration de la conformité fiscale et de la collecte des recettes en Zambie.

En plus de ses responsabilités au sein de la ZRA, Laban a été nommé coordinateur du NTO pour le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF) depuis août 2023. À ce titre, il collabore avec divers acteurs à travers le continent et au niveau international afin d'améliorer les pratiques d'administration fiscale et de faciliter le partage des connaissances entre les États membres.

Présentation :



Emeka Nwankwo est un professionnel expérimenté de l'administration fiscale, avec plus de quatorze ans d'expertise dans le conseil fiscal, l'élaboration de politiques et la gestion stratégique de projets. Il occupe le poste de chef des services aux membres au sein du Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), où il assure un leadership stratégique en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique aux pays africains.

Emeka a contribué à diverses publications et a dirigé le développement de la Boîte à outils sur la TVA numérique pour l'Afrique, en collaboration avec l'OCDE, la Banque mondiale (WBG) et la GIZ. Par l'intermédiaire de l'ATAF, il a soutenu plusieurs réformes fiscales nationales en Afrique, notamment la mise en place de régimes de conformité à la TVA pour les services numériques transfrontaliers.

Avant de rejoindre l'ATAF, il a travaillé au sein du Federal Inland Revenue Service (FIRS) du Nigeria, où il a exercé différentes fonctions, notamment en matière d'interprétation fiscale, de conseil, de prévisions des recettes fiscales, de gestion de la conformité fiscale et de projets de réforme fiscale.

Il est titulaire d'un BSc en économie et études du développement de l'Université Igbiniedion d'Okada, au Nigeria, ainsi que d'un MBA de l'IE Business School de Madrid, en Espagne. Il est également Fellow de l'Institut des fiscalistes agréés du Nigeria et évaluateur certifié TADAT.

Intervenants :



Lesley O'Connel Xego, Service des recettes d'Afrique du Sud, SARS



Omondi Nickson Odondi est titulaire de la Chartered Financial Analyst (CFA) Charter décernée par le CFA Institute, un comptable aguerri et membre de l'Institute of Public Accountants of Kenya (ICPAK). Il a suivi un diplôme de troisième cycle en administration fiscale et douanière à l'école de formation de l'Autorité fiscale du Kenya (KRA). Il est également diplômé de l'Advanced Diploma in International Taxation (ADIT).

Il possède une vaste expérience, ayant débuté comme comptable dans le secteur privé avant de rejoindre le secteur public. Il compte plus de 16 ans d'expérience en administration fiscale au sein de l'Autorité fiscale du Kenya (KRA), où il a occupé divers postes, notamment au bureau des petits et moyens contribuables, au bureau des grands contribuables, dans la division des politiques et du conseil fiscal, ainsi qu'au bureau de la fiscalité internationale.

Son expertise couvre l'audit fiscal, l'élaboration de politiques et de conseils fiscaux, la fiscalité internationale et la taxation de l'économie numérique. Il est également formateur auprès d'organisations privées et publiques sur divers sujets fiscaux, notamment : La fiscalité des La fiscalité des régimes de retraite, Le prix de transfert, La taxation des paris, loteries et jeux de hasard, La fiscalité des services de location et leasing, La taxation du secteur extractif, Les déductions et amortissements fiscaux, La fiscalité des coopératives, Les stratégies d'évitement fiscal et les moyens de les contrer. Nickson est titulaire d'un BSc en sciences biomédicales et technologie ainsi que d'un MSc en gestion des services financiers de l'Université de Salford, Royaume-Uni.



Claudia Vargas-Pastor est spécialiste principale en fiscalité au sein de l'unité de politique fiscale du département mondial de politique économique de la Banque mondiale. Son travail consiste à fournir une assistance technique étendue à plusieurs pays en développement, notamment en réalisant des évaluations diagnostiques de la politique fiscale, en abordant les questions de fiscalité internationale et en veillant au respect des normes de transparence fiscale dans diverses régions, principalement en Amérique latine et dans les Caraïbes (ALC). Avant de rejoindre la Banque, elle était associée principale en fiscalité

internationale chez Ernst & Young aux États-Unis et au Pérou, et a également travaillé pour l'administration fiscale péruvienne (SUNAT). Elle est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université catholique (Pérou) et d'un Master of Laws (LLM) en fiscalité de l'Université de Georgetown. Elle est autorisée à pratiquer le droit à New York et à Lima.

17:30 – 17:45

Clôture de la 2^{ème} journée

08:45 – 09:00

Accueil et ouverture

09:00 – 10:30

Séance plénière 8 : Pouvoir légal d'imposer les fournisseurs numériques étrangers et pouvoirs d'exécution : exiger des documents, imposer des obligations de déclaration et veiller au respect de la législation.



Session organisée par ATAF

Cette séance se penchera sur les fondements juridiques qui permettent aux administrations fiscales d'affirmer leur autorité sur les fournisseurs numériques étrangers. Les participants découvriront les pouvoirs d'exécution dont elles disposent, notamment la capacité de demander des documents, d'imposer des obligations de déclaration et des pénalités en cas de non-respect. La séance explorera également les mécanismes de coopération internationale qui soutiennent l'application de la loi, tels que les accords d'assistance mutuelle et les accords d'échange d'informations. En examinant des études de cas, des développements réglementaires récents et des exemples pratiques, la séance fournira un aperçu complet de la façon dont les juridictions peuvent efficacement appliquer la conformité fiscale aux fournisseurs de services numériques étrangers.

Modératrice :



Leila Kituyi est une professionnelle expérimentée de l'administration fiscale et du droit, avec plus de 12 ans d'expérience en matière de politique fiscale internationale, de gouvernance institutionnelle et de développement de partenariats stratégiques. Elle est gestionnaire et chef de l'unité Partenariats stratégiques et coopération internationale au Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF). À ce titre, elle assure la gestion stratégique en encourageant la collaboration stratégique d'ATAF avec les principales organisations internationales, les partenaires de développement, y compris les philanthropies publiques et privées.

Avant d'occuper ce poste, Leila a dirigé la fonction juridique et de gouvernance d'entreprise d'ATAF, en fournissant des conseils juridiques et en gérant la gouvernance institutionnelle.

Elle a également travaillé avec des cabinets d'avocats de premier plan et des institutions fiscales régionales, se spécialisant dans le contentieux des traités, la sensibilisation et le développement de programmes.

Leila est titulaire d'une maîtrise en gestion des conflits internationaux (M.A) de l'université de Nairobi et d'une licence en droit (LLB) de l'université catholique d'Afrique de l'Est. Elle est membre du Chartered Institute of Arbitrators (Royaume-Uni).

Présentation :



Anthony Munanda est le chef de la division de la mobilisation des ressources nationales à l'ATAF, où il dirige les travaux de politique et d'administration fiscales en ce qui concerne les impôts nationaux et internationaux. Ces travaux visent à aider les administrations fiscales africaines à mettre en place des systèmes fiscaux efficaces et efficaces afin de renforcer les capacités de mobilisation des ressources nationales.

Anthony est un expert expérimenté en prix de transfert et en fiscalité internationale, avec plus de 18 ans d'expérience fiscale, acquise cumulativement auprès de la Kenya Revenue Authority et de l'ATAF.

Anthony représente également ATAF dans divers forums internationaux de normalisation fiscale tels que les réunions des groupes de travail de l'OCDE, y compris le groupe de travail sur l'économie numérique (TFDE), le groupe de travail 6 et le groupe de travail 1, ainsi que le sous-comité des Nations Unies sur les prix de transfert.

Avant de rejoindre ATAF en octobre 2018, Anthony a travaillé à la Kenya Revenue Authority (KRA) dans le bureau des grands contribuables pendant plus de douze (12) ans, principalement en conduisant et en gérant les prix de transfert et les audits fiscaux internationaux.

Intervenants :



Oni Oluwale Olushola FCA est le contrôleur fiscal du Bureau des impôts des personnes non résidentes (NRPTO) au sein du Service fédéral des impôts du Nigeria (FIRS). Avec plus de 28 ans d'expérience dans les domaines du conseil, de la finance, du pétrole et du gaz, et 13 ans dans l'administration fiscale, il est une autorité de premier plan en matière de fiscalité internationale.

Oluwale supervise l'imposition des établissements permanents, de l'économie numérique et des entités non résidentes, en menant des réformes politiques qui améliorent la conformité et maximisent les recettes. Reconnu pour son expertise en matière d'automatisation des processus fiscaux, d'élaboration de politiques et d'engagement

des parties prenantes, il s'est engagé à faire progresser la croissance économique du Nigéria et la facilité de faire des affaires.

Conférencier reconnu dans le monde entier, Oluwole façonne le discours international sur les nouveaux défis fiscaux dans un monde de plus en plus numérisé.



Nickson Omondi, Autorité fiscale du Kenya (KRA)



Chenai Mukumba, directrice exécutive, Tax Justice Network Africa (TJNA)

10:30 – 11:00

Pause-café ☕

11:00 – 12:30

Séance plénière 9 : Meilleures pratiques en matière de déclaration et de vérification des contribuables et de leurs hôtes pour l'augmentation des recettes provenant du commerce et de l'investissement dans les cryptoactifs



IOTA
Intra-European Organisation
of Tax Administrations

Session organisée par IOTA

Alors que l'intérêt mondial pour les cryptoactifs monte en flèche, les administrations fiscales sont confrontées à des défis importants pour assurer une déclaration et une conformité fiscales appropriées dans le commerce et l'investissement de ces actifs numériques. La nature décentralisée et pseudonyme des cryptoactifs rend difficile pour les autorités fiscales d'identifier, d'évaluer et de percevoir avec précision les impôts sur les revenus tirés de ces activités. Alors que de nombreuses juridictions ont commencé à réglementer les cryptoactifs, des lacunes subsistent en termes d'exigences de déclaration, de processus d'audit et de coopération transfrontalière. Cette séance donnera aux administrations fiscales un aperçu des meilleures pratiques en matière de déclaration et de vérification des contribuables engagés dans des activités liées aux cryptoactifs, en mettant l'accent sur les cadres juridiques qui permettent ces pratiques, la collecte de données et la coopération transfrontalière. Les participants exploreront des stratégies efficaces pour faire respecter la conformité et maximiser les recettes fiscales provenant du commerce et de l'investissement dans les cryptoactifs, y compris les applications potentielles de l'AMAC.

Modérateur :



Niklas Svensson, Skatteetaten, Administration fiscale norvégienne

Intervenants :



Edoardo Mizzon, Agence des recettes italienne, Italie



Claudio Schettino, Agence des recettes italienne, Italie



Alexander Stelzer, Unité cybercriminalité, Douanes, Autriche



Michael Promberger, Unité cybercriminalité, Douanes, Autriche



Kaloyan Lazov, Agence nationale du revenu, République de Bulgarie



Inger Berntsson, Skatteverket, Agence fiscale suédoise

12:30 – 14:00

Pause déjeuner



14:00 – 14:30

Séance plénière 10 : Adapter les ressources humaines des administrations fiscales pour relever les défis de l'imposition des cryptoactifs, du commerce électronique et de l'économie à la demande



Session organisée par CIAT, modérée par CREDAF

L'expansion rapide des économies numériques – cryptoactifs, commerce électronique et économie à la demande – a posé des défis sans précédent aux autorités fiscales du monde entier. Ces nouveaux secteurs économiques ont introduit des modèles commerciaux et des flux de revenus inédits et décentralisés qu'il est souvent difficile de surveiller, de réglementer et de taxer en utilisant les approches traditionnelles. En conséquence, les autorités fiscales doivent s'adapter pour s'assurer qu'elles peuvent effectivement percevoir des impôts et faire respecter la conformité dans ces domaines. Une partie essentielle de cette adaptation consiste à s'assurer que les administrations fiscales disposent des ressources humaines nécessaires. Cette séance examinera comment les administrations fiscales peuvent préparer leurs ressources humaines à ces nouveaux défis, en donnant un aperçu des compétences nécessaires, des stratégies de recrutement et des programmes de formation pour rester en tête à l'ère numérique.

Modératrice :



Catherine Lemesle, secrétaire générale du CREDAF

Intervenants :



Alejandro Juárez Espíndola. Titulaire d'une licence en éducation et d'une licence en droit, il est également titulaire d'un master en finances publiques avec une spécialisation en administration fiscale. Il a suivi le programme de formation en politique et administration fiscales de la Harvard Kennedy School (COMTAX 2019).

Durant 25 ans, il a travaillé au sein de l'administration fiscale mexicaine (SAT) et de l'Institut national pour le fédéralisme et le développement municipal (ministère de l'intérieur)

De 1998 à 2008, il a collaboré, au nom de l'administration fiscale mexicaine, à diverses initiatives du CIAT en matière de formation et de ressources humaines.

Il est actuellement directeur du développement des talents humains pour les administrations fiscales au CIAT. Il supervise les programmes de formation et les projets d'assistance technique liés à la gestion des talents pour les administrations fiscales des pays membres du CIAT et a dirigé divers projets et initiatives en Amérique latine, en Europe et en Afrique.



Luis Valdez Veras est avocat et titulaire d'une maîtrise en droit fiscal et procédural. M. Valdez Veras a fréquenté l'école primaire et secondaire dans la communauté Blanquito de Tenares et dans la capitale.

Il est titulaire d'une licence en droit (Summa Cum Laude) de l'Universidad de la Tercera Edad (UTE). Il est titulaire d'un master en droit fiscal et en droit fiscal procédural de l'Universidad Autónoma de Santo Domingo (UASD). Il est titulaire d'un diplôme en Marché hypothécaire et fiducies de l'Universidad Iberoamericana (UNIBE), en Économie politique (Instituto Jose Francisco Peña Gómez). Il a suivi plusieurs cours sur les questions fiscales à l'Instituto de Capacitación Tributaria (INCAT). De 1981 à 1984, il a été coursier interne à la Direction générale des impôts intérieurs (DGII), puis assistant du directeur juridique adjoint jusqu'en 1986, date à laquelle il a rejoint le département de supervision des agences locales jusqu'en 1989.

Valdez Veras possède une vaste expérience dans le domaine municipal, ayant occupé divers postes de 1996 à 2002. Il a été conseiller budgétaire pour le programme de protection sociale de l'actuel ministère de l'économie, de la planification et du développement (MEPyD) - Banque interaméricaine de développement entre 2002 et 2003, puis directeur administratif du cabinet social entre 2003 et 2004.

Au sein de la Ligue municipale dominicaine, il a été membre de la Commission d'audit et de contrôle de l'application des fonds générés par la loi 166-03 (2004- 2006). De 2007 à 2016, il a travaillé comme consultant au niveau privé. Depuis août 2020, il est directeur général de la direction générale des impôts internes, où il a été président du conseil exécutif du Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT) pour la période 2020-2021.



Modeste Mopa est le chef du secrétariat de TADAT. M. Mopa a plus de 25 ans d'expérience dans l'administration fiscale, dont 10 ans en tant que directeur général de l'administration fiscale camerounaise. Il a également travaillé en tant que conseiller résident du FMI pour l'administration fiscale à AFRITAC WEST, où il a assuré le développement des capacités des pays de la région.

Son expérience internationale plus large l'a amené à être cofondateur et membre du Forum africain de l'administration fiscale (ATAF), et à exercer un mandat de trois ans en tant que président du Cercle de réflexion et d'échange des cadres des administrations fiscales (CREDAF), l'association des administrations fiscales de 30 pays francophones dans le monde.



Óscar Alcides Orué, directeur national, Direction nationale des recettes fiscales du Paraguay (DNIT)

14:30 – 15:00

Cérémonie de clôture

Chef du Conseil du NTO | CIAT et Panama en tant qu'hôte

15:00

Clôture de la 3^{ème} journée

in



Retrouvez-nous en ligne
www.nton.tax

Funded by



Facilitated by



Hosted by



Partners

